

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°59 – 2015

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 85'000.- pour la participation à l'étude d'amélioration du réseau cyclable régional et l'élaboration d'actions de sensibilisation/communication

Responsables : Cornélia Gallay, Florence Rattaz

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En Suisse, presque la moitié des trajets effectués en voiture sont inférieurs à cinq kilomètres, distance représentant environ vingt minutes à vélo mécanique ou quinze minutes à vélo avec assistance électrique. Le potentiel de développement de l'usage du vélo au quotidien est donc important, notamment en complémentarité des transports publics.

Dans le district, le succès de la première étape de développement du réseau de vélos en libre-service La Côte, ainsi que la forte utilisation des nouveaux stationnements pour les cycles installés par les communes dans les gares principales, démontrent l'intérêt croissant des habitants pour ce mode de déplacement.

L'augmentation du nombre de cyclistes dans la région se heurte toutefois aux lacunes du réseau cyclable existant en matière de continuité et de sécurité, ainsi qu'au manque de sensibilisation de la population aux multiples avantages du vélo. Le présent préavis propose de remédier à cette situation pour que le vélo devienne un moyen de déplacement reconnu, attractif et efficace.

2. Planifications existantes

2.1 Plan directeur régional et planifications intercommunales

En matière de mobilité douce, le Plan directeur régional a défini les objectifs suivants¹ :

- développer un réseau de mobilité douce attractif et performant ;
- instaurer des services de mobilité et de promotion afin d'accompagner l'évolution des habitudes et des comportements de la population.

Les planifications intercommunales (schémas directeurs, lignes directrices) ont toutes pour objectif d'améliorer les itinéraires de mobilité douce, d'augmenter les places de stationnements pour les vélos à proximité des arrêts de transports publics et de développer des incitations à l'usage des transports publics et de la mobilité douce (plans de mobilité, offres combinées, etc.).

¹ Se référer à l'annexe A pour plus de détails

2.2 Grand Genève : mesures pour la mobilité douce et schéma cyclable

Le Projet d'agglomération n°2, déposé à la Confédération en 2012, a permis d'obtenir une promesse de cofinancement fédéral d'environ 16 millions de francs pour plusieurs mesures de mobilité douce du district (hors requalification routière). Leur mise en œuvre est engagée dans la perspective d'une réalisation d'ici 2018. Il s'agit principalement de projets liés à l'amélioration de l'accessibilité en modes doux dans les gares régionales de Coppet, Nyon, Gland et Rolle.

Dans la perspective de bénéficier de cofinancements fédéraux pour la période 2019-2022 pour améliorer le réseau cyclable régional, les mesures doivent être identifiées d'ici mai 2016. Elles pourront ainsi faire partie de la troisième génération du projet d'agglomération qui doit être déposé à Berne fin 2016.

Par ailleurs, afin d'appuyer les collectivités locales dans la mise en œuvre d'un réseau cyclable structurant et cohérent à l'échelle transfrontalière, un schéma cyclable 2030 du Grand Genève a été élaboré en 2013. Ce schéma identifie les liaisons structurantes transfrontalières à améliorer.

2.3 Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020

La promotion de la mobilité douce est l'une des mesures stratégiques du Plan directeur cantonal de l'Etat de Vaud entré en vigueur en 2008. Pour soutenir la mise en œuvre dans le cadre des projets d'agglomération et des planifications régionales et locales, le Canton a élaboré une stratégie de promotion du vélo portant sur des mesures techniques et sur des actions de sensibilisation.

Pour inciter de nouveaux utilisateurs à utiliser le vélo, le Canton relève qu'une démarche transversale s'impose car il faut améliorer non seulement les infrastructures mais aussi les conditions d'utilisation et l'image sociale du vélo. Cet état d'esprit s'inscrit dans la volonté de la Confédération de hisser la mobilité douce au rang d'élément fondamental de la mobilité quotidienne, aux côtés du trafic individuel motorisé et des transports publics.

2.4 Plans directeurs communaux

Plusieurs communes ont développé des schémas communaux pour la mobilité douce. La réflexion régionale en tiendra compte mais se limitera toutefois à la définition d'un réseau cyclable structurant sur lequel les réseaux communaux pourront se raccorder. Il serait en effet trop fastidieux d'analyser le maillage fin du réseau à l'échelle de chaque commune.

3. Actions de sensibilisation/communication déjà engagées

Avec l'appui des entreprises de transport de la région, sous la supervision de la commission politique « communication et sensibilisation », des supports de communication (flyer réseau TP, portail web, cartons suspendus, banderoles pour les chantiers,...) et des produits combinés en partenariat avec des institutions culturelles ont déjà été mis en place. Récemment, un kit mobilité a notamment été proposé aux communes pour sensibiliser leurs nouveaux habitants à l'usage des transports publics et de la mobilité douce. Ces actions sont amenées à se renforcer avec le développement des vélos en libre-service et du réseau cyclable.

Dans le cadre de la politique régionale de développement socioéconomique, le Conseil régional accompagne la mise en place de plans de mobilité d'entreprise. En complément, il s'agirait de renforcer les synergies entre les modes doux et les activités touristiques, culturelles et de loisirs dans la région, par exemple en mettant en place et en promouvant des parcours de découverte des produits du terroir, des sites naturels ou du patrimoine culturel de la région.

4. Objet

Pour garantir des résultats en matière de report modal, il s'agit d'engager une étude préliminaire pour l'amélioration du réseau cyclable régional, et de développer parallèlement des actions de sensibilisation/communication.

4.1 Etude du réseau cyclable régional

La première phase d'étude a pour objectif de définir un réseau régional structurant sur la base des planifications existantes. Elle permettra de définir l'ossature d'un réseau structurant, maillé à l'échelle intercommunale, sur lequel les réseaux locaux pourront venir s'appuyer. La priorité sera donnée aux usages utilitaires nécessitant des itinéraires directs et en rabattement sur les gares et les arrêts de bus. Le stationnement pour les vélos sera également traité. Les synergies avec les itinéraires à vocation de loisirs et touristiques seront néanmoins considérées.

La deuxième phase d'étude établira un diagnostic du réseau régional afin d'identifier des mesures d'amélioration en termes de sécurité et de continuité. Ce travail fera notamment l'objet de visites de terrain. La question du balisage sera également abordée. La faisabilité technique et foncière sera analysée et une estimation du coût des mesures sera produite. Ce travail alimentera le débat politique qui devra déterminer des priorités pour la réalisation.

4.2 Elaboration d'actions de sensibilisation/communication

La politique cyclable régionale s'intègre dans la continuité des actions déjà engagées afin d'en étendre le potentiel. Elle vise le développement de nouvelles offres spécifiques à la mobilité cyclable en synergie avec les actions de communication/sensibilisation existantes. Leur complémentarité permettra d'en étendre la visibilité auprès des publics-cibles.

En vue de développer un réseau cyclable performant et fréquenté dans le district de Nyon, le présent préavis permettra d'élaborer les actions de sensibilisation/communication dans le cadre des objectifs spécifiques suivants :

- Développer l'intérêt collectif pour l'usage du vélo ;
- Informer les différents publics et les impliquer dans les démarches (« acteurs du changement ») ;
- Augmenter le nombre d'utilisateurs du vélo ;
- Accompagner l'aménagement du réseau cyclable régional et en faciliter l'utilisation.

Concrètement, il s'agit d'augmenter le nombre d'utilisateurs du vélo durant la législature 2016-2020, pour les déplacements liés aux activités suivantes :

- Travail, par exemple par le renforcement de la thématique cyclable dans les plans de mobilité d'entreprises existants futurs ;
- École, par exemple par le soutien à l'élaboration de plans de mobilité scolaires en collaboration avec les établissements scolaires du district qui pourrait entraîner la mise en place de cours de conduite à vélo pour les enfants ;
- Achats, par exemple en développant des partenariats avec des commerces pour mettre en place un système de livraison des achats à vélo à domicile ;

- Loisirs/tourisme, par exemple par la mise en place d'itinéraires de découverte de la région en partenariat avec Nyon Région Tourisme sachant qu'environ 40% des déplacements s'effectuent pour des motifs de loisirs en Suisse.

Le dynamisme des activités socio-culturelles et les partenariats engagés avec les institutions culturelles, sportives et touristiques constituent autant d'opportunités pour développer et relayer des offres combinées en faveur de l'usage du vélo. La diversité des besoins dans la région nécessite un plan de communication ambitieux mais qui tienne compte d'un réalisme financier et d'une mise en œuvre par étapes.

5. Organisation

Afin d'être au plus proche des besoins de la population, l'organisation de projet propose un partenariat constructif tant dans la collaboration intercommunale qu'avec les différents partenaires externes (milieux socioéconomiques, associatifs, touristiques, etc.). Il s'agit d'initier un cercle vertueux par la recherche d'intérêts convergents en faveur de la pratique du vélo dans la région. La méthode de travail encouragera ce partenariat notamment par la tenue d'ateliers de travail et la mise en place d'outils collaboratifs.

La responsabilité de la démarche est assurée par le Comité de direction du Conseil régional qui veille à la transversalité avec les autres politiques et actions régionales.

Pour l'étude du réseau cyclable, le Comité de pilotage est composé des membres de la Commission mobilité élargie du Conseil régional et d'un représentant de la Direction générale de la mobilité et des routes. Un groupe technique coordonné par le Conseil régional sera chargé du suivi du mandat.

Les communes du district seront consultées lors d'ateliers de travail de manière à préciser leurs attentes et besoins vis-à-vis de la politique cyclable régionale. Un « groupe vélo régional » réunissant des associations de la société civile sera consulté régulièrement.

Un groupe de pilotage pour la communication-sensibilisation du Conseil régional supervisera l'élaboration des actions de sensibilisation/communication avec l'appui de la Commission de communication et du groupe des transporteurs (CarPostal, TPN-NStCM, CFF, PubliBike, CGN).

6. Calendrier

La démarche a pour but de définir un programme d'actions pour la législature 2016-2021 et d'alimenter le Projet d'agglomération n°3 du Grand Genève en vue de son dépôt à la Confédération fin 2016. Il est donc nécessaire d'engager une démarche à l'échelle régionale en 2015 pour tenir ces délais et d'identifier les mesures d'aménagement prioritaires du réseau dès le printemps 2016.

6.1 Réseau cyclable régional

Janvier 2016	Démarrage de l'étude
Printemps 2016	Validation d'un réseau cyclable régional
Été 2016	Identification des mesures d'amélioration du réseau
Automne 2016	Consolidation des mesures avec les communes concernées
Début 2017	Fin de l'étude et validation des résultats

Juin 2017

Vote au Conseil intercommunal d'un préavis d'intention pour la mise en œuvre des mesures durant la législature 2016-2021

6.2 Actions de sensibilisation/communication

Ces actions sont présentées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer. Le présent préavis couvre le financement des actions prévues jusqu'à début 2017 environ. Les actions ultérieures feront l'objet de nouveaux préavis au Conseil intercommunal en temps opportun.

2016	<p>Séances de présentation/discussion avec les communes</p> <p>Contact avec les entreprises et les établissements scolaires</p> <p>Développement d'itinéraires « découverte » avec Nyon Région Tourisme</p>
2017	<p>Elaboration et diffusion d'une brochure de nature politique</p> <p>Mise en place des offres combinées incitatives (transport public-vélo)</p> <p>Elaboration d'une carte et d'une application mobile du réseau cyclable</p> <p>Développement d'un service de livraisons des achats à vélo à domicile</p>
2018	<p>Accompagnement de la mise en place d'une signalétique dans la région en collaboration avec SuisseMobile (« La Suisse à vélo »)</p> <p>Communication sur les aménagements à réaliser (chantiers)</p> <p>Campagne de communication élargie autour de l'usage du vélo comprenant la diffusion de supports et l'organisation d'un évènement</p>

7. Financement

Pour l'étude du réseau cyclable, un appel d'offres sur invitation a été effectué pendant l'été 2015. Le bureau d'ingénieurs Roland Ribi & Associés SA a soumis l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des marchés publics selon les critères d'évaluation définis dans ce cadre. Il s'est adjoint les compétences du bureau d'ingénieurs Bovard & Nickl SA pour l'évaluation chiffrée des mesures d'aménagement. D'un montant de 90'000.- TTC, l'étude est prise en charge à moitié par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton.

L'élaboration des actions de sensibilisation/communication est estimée à 25'000.- TTC, entièrement à charge du Conseil régional pour cette phase prospective, c'est-à-dire jusqu'à début 2017. A partir de là, le développement et la mise en œuvre d'actions ciblées fera l'objet de divers cofinancements sur la base de partenariats existants ou futurs et donnera lieu au vote de nouveaux préavis au Conseil intercommunal.

Une réserve de divers et imprévus est constituée pour faire face aux aléas d'une démarche de cette ampleur qui couvre tout le district.

Libellé	DGMR	Conseil régional
Etude du réseau cyclable régional	40'000.-	50'000.-
Elaboration des actions de sensibilisation/communication	-	25'000.-
Divers et imprévus	-	10'000.-
TOTAL TTC	40'000.-	85'000.-*

** Les communes de Bassins, Crans-près-Céligny et Essertines-sur-Rolle, non-membres de l'association régionale, seront sollicitées spécifiquement pour contribuer équitablement à ces frais, en déduction de la participation du Conseil régional. De plus, la commune de Céligny (GE) sera approchée pour évaluer son intérêt à participer à la démarche.*

8. Conclusion

La démarche proposée s'inscrit dans les objectifs du Plan directeur régional et complète la palette d'actions déjà engagées pour favoriser le report modal et le changement des comportements en faveur des transports publics et de la mobilité douce.

Ce préavis permettra de préparer la mise en œuvre par étapes, durant la prochaine législature, des mesures prioritaires d'aménagement du réseau et de sensibilisation/communication, indissociables les unes des autres pour garantir des résultats significatifs. L'inscription de nouvelles mesures d'infrastructures pour les cycles dans le cadre du Projet d'agglomération de troisième génération offre la perspective de cofinancements fédéraux supplémentaires pour la phase de réalisation.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°59-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 85'000.-
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion&finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 85'000.- pour l'étude d'amélioration du réseau cyclable régional et l'élaboration d'actions de sensibilisation/communication
- d'imputer le montant total de CHF 85'000.- sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 5 années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 8 octobre 2015, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegnny

Patrick Freudiger

ANNEXE : extraits détaillés du volet stratégique du Plan directeur régional

Principes d'actions C2 Mobilités douces (PDRN stratégique, 2010)

Champs d'action		Actions
Itinéraires structurants	C2 -1	Un plan des réseaux régionaux de mobilité douce à élaborer pour le District,
Mesures de mise en œuvre	C2 -2	Un plan d'actions pour la mise en œuvre des réseaux structurants. Un plan d'actions pour le franchissement de barrières coupant les parcours à pied et à vélo identifiés (A1). Un plan d'actions pour la mise en œuvre des mesures intégrées au projet d'agglomération FVG. Un plan d'actions pour les mesures facilitant l'accès aux gares, haltes des chemins de fer et arrêts de bus identifiés par le plan régional de la mobilité douce et les schémas directeurs intercommunaux.
Tourisme doux	C2 -3	Un plan de réalisation d'itinéraires de mobilité douce régionaux emblématiques à valoriser, afin de développer le tourisme doux et les loisirs de proximité.

Principes d'actions C5 Sensibilisation (PDRN stratégique, 2010)

Champs d'action		Actions
Promotion	C5 - 1	Soutien aux plans de mobilité pour les entreprises, les collectivités publiques et des centres de formation, notamment les mesures pour favoriser l'usage du vélo. Partenariat privé/public à développer.
	C5 - 2	Soutien à la multiplication des sites de véhicules en autopartage, à la mise en place de vélos en libre-service dans les lieux stratégiques. Le soutien aux livraisons à domicile (service attaché à une station-vélo par exemple). Le marketing pour une meilleure utilisation des transports publics et des mobilités douces, notamment les offres de loisirs et touristiques combinées. Le soutien aux mesures de développement des transports à la demande taxi, TP.